



États financiers

Collège des agents de brevets et des agents
de marques de commerce

31 décembre 2021

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
États de la situation financière	3
États des résultats	4
États de l'évolution de l'actif net	5
États des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-11

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Nova Centre, North Tower
Suite 1000, 1675 Grafton Street
Halifax, NS
B3J 0E9
T +1 902 421 1734
F +1 902 420 1068
www.GrantThornton.ca

Aux membres du
Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (le « CABAMC »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2020 et au 1^{er} janvier 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CABAMC au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2020 et au 1^{er} janvier 2020 ainsi que de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CABAMC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CABAMC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CABAMC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CABAMC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CABAMC.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CABAMC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CABAMC à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés

Halifax, Canada
17 mars, 2022

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

États de la situation financière

Au 31 décembre	2021	2020	1 ^{er} janvier 2020
Actif			
Court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	466 824 \$	– \$	– \$
TVH à recevoir	–	34 813	–
Frais payés d'avance	24 888	10 000	–
	<u>491 712</u>	<u>44 813</u>	<u>–</u>
Immobilisations corporelles (note 4)	8 169	–	–
	<u>499 881 \$</u>	<u>44 813 \$</u>	<u>– \$</u>
Passif			
Court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	222 228 \$	433 744 \$	17 850 \$
TVH à payer	32 636	–	–
	<u>254 864</u>	<u>433 744</u>	<u>17 850</u>
Actif net			
Non affecté	245 017	(388 931)	(17 850)
	<u>499 881 \$</u>	<u>44 813 \$</u>	<u>– \$</u>

Éventualités (note 7)

Pour le conseil,

DocuSigned by:

 Administrateur

DocuSigned by:

 Administrateur

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

États des résultats

Exercices clos les 31 décembre

2021

2020

Produits

Droits de licence	1 453 817 \$	– \$
Subvention de transfert de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	476 000	–
Droits d'examen	106 000	–
Droits de candidature	25 925	–
	2 061 742	–

Charges

Frais de comptabilité	24 610	–
Amortissement	1 442	–
Conseil d'administration et comité	110 110	62 687
Cotisations et adhésions	2 522	–
Logiciel d'examen	38 117	–
Assurances	50 785	18 895
Intérêts et frais bancaires	55 867	–
Frais juridiques	250 881	27 492
Logiciel à l'intention des titulaires de permis	41 070	20 000
Bureau	9 840	–
Honoraires de professionnels et de conseil	392 788	63 605
Salaires et avantages sociaux	391 245	178 402
Frais de déplacements du personnel	5 669	–
Frais de traduction	52 848	–
	1 427 794	371 081
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	633 948 \$	(371 081) \$

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

États de l'évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Actif net à l'ouverture	(388 931) \$	(17 850) \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>633 948</u>	<u>(371 081)</u>
Actif net à la clôture	<u>245 017 \$</u>	<u>(388 931) \$</u>

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

2021

2020

Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Activités de fonctionnement

Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	633 948 \$	(371 081) \$
Amortissement	1 442	-
	635 390	(371 081)

Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Frais payés d'avance	(14 888)	(10 000)
TVH à recevoir et à payer	67 449	(34 813)
Créditeurs et charges à payer	(211 516)	415 894
	476 435	-

Activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 611)	-
---	----------------	---

Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

466 824	-
----------------	---

Trésorerie et équivalents de trésorerie

À l'ouverture	-	-
---------------	---	---

À la clôture	466 824 \$	- \$
--------------	-------------------	------

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2021

1. Nature des activités

Le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) est un organisme sans but lucratif, constitué le 13 décembre 2018 en tant que personne morale en vertu de la *Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce* (L.C. [Lois du Canada] 2018, ch. 27, art. 247). Le CABAMC a démarré ses activités en 2020 et depuis le 28 juin 2021, est responsable de la réglementation de la profession d'agents de brevets et de marques de commerce au Canada, responsabilité qui incombait autrefois à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Le Collège a pour mission de réglementer les agents de brevets et les agents de marques de commerce au nom de l'intérêt public afin d'améliorer la capacité du public d'obtenir les droits conférés sous le régime de la Loi sur les brevets et de la Loi sur les marques de commerce. Le CABAMC est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. Application initiale des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

Les présents états financiers sont les premiers états financiers établis par le CABAMC conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les nouvelles normes comptables ont été adoptées le 1er janvier 2020.

Les méthodes comptables présentées à la note 3, découlant de l'application des NCOSBL, ont été utilisées pour préparer les états financiers pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, ainsi que l'état de la situation financière d'ouverture à la date d'adoption. L'application des NCOSBL n'a eu aucune incidence sur l'actif, le passif, l'actif net ou l'excédent des charges par rapport aux produits du CABAMC. De même, cette transition n'a entraîné aucune modification quant à l'état des flux de trésorerie. Avant l'adoption des nouvelles normes comptables, le CABAMC avait engagé des dépenses pour les activités de planification. Ces dépenses sont inscrites dans le bilan d'ouverture. Ces montants ont été vérifiés par rapport aux NCOSBL, et leur incidence sur les charges, l'actif net et l'état des flux de trésorerie a été ajustée.

Le chapitre 1501 « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif », contient des exemptions à l'application rétrospective complète des NCOSBL, dont le CABAMC peut se prévaloir au moment de la transition. Le CABAMC a choisi de n'utiliser aucune de ces exemptions.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Règles comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada. Les présents états financiers sont le premier jeu complet d'états financiers du CABAMC présentés conformément à ces normes comptables. La note 2 fournit les informations relatives à l'application de ces normes et leur incidence sur les états financiers.

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2021

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds

Le CABAMC adopte une politique consistant à affecter l'excédent à des engagements futurs en fonction des besoins prévus. L'actif net non affecté est destiné aux utilisations générales futures du CABAMC.

Pour le moment, l'actif net du CABAMC n'est pas grevé d'affectations internes. Le CABAMC travaille à l'élaboration de politiques pour la gestion des fonds que le conseil d'administration a réservés pour couvrir les dépenses engagées au-delà de son budget de fonctionnement. Les fonds grevés d'affectations internes ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers du CABAMC sont évalués à leur juste valeur au moment de leur émission ou de leur acquisition. Pour les instruments financiers ultérieurement évalués au coût ou au coût amorti, la juste valeur est ajustée pour tenir compte des frais de financement et des coûts de transaction connexes. Les coûts de transaction et les frais de financement relatifs aux instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes créditeurs et les charges à payer, la TVH à payer et la TVH à recevoir.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, le CABAMC évalue ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ou au coût amorti (moins la dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les instruments financiers évalués au coût amorti sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créditeurs et les charges à payer, la TVH à payer et la TVH à recevoir. Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Pour les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, le CABAMC procède à des évaluations régulières pour vérifier s'il existe un indice de dépréciation. Si tel est le cas, et si le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier est jugé avoir subi un changement défavorable important, le CABAMC inscrit une perte de valeur dans l'état des résultats. Les reprises de pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont constatées dans les résultats de l'exercice où la reprise a lieu.

La direction est d'avis que ses instruments financiers n'exposent pas le CABAMC à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux devises ou au crédit. Le principal risque lié aux instruments financiers du CABAMC est le suivant :

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2021

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CABAMC ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations dans les délais ou à un coût raisonnable. Le CABAMC gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Il établit des prévisions budgétaires et de trésorerie pour s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour honorer ses obligations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts auprès d'institutions financières.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux dépenses. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimée d'un actif sont inscrites à l'actif. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du CABAMC de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode et le taux suivants :

Matériel informatique 30 % amortissement dégressif

Produits différés

Les produits différés incluent les droits de licence et d'examen afférents à la période après le 31 décembre 2021. Les frais annuels sont perçus de janvier à mars relativement à l'année à laquelle ils se rapportent. Les droits d'examen sont perçus d'avance, les examens ayant lieu entre les mois d'octobre et de décembre de chaque année.

Produits

Le CABAMC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsque reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits de licence sont comptabilisés en tant que produits durant la période des permis. Pour 2021, cette période a commencé en juin, date à laquelle le CABAMC a officiellement débuté ses activités (c'est-à-dire de juin à décembre). Pour les années ultérieures, la comptabilisation couvrira l'année civile complète.

Les droits d'examen sont comptabilisés en tant que produits pendant la période au cours de laquelle les examens ont lieu.

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2021

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux NCOSBL, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Par nature, ces estimations comportent une incertitude d'évaluation et tout changement qui leur est apporté au cours des périodes futures pourrait avoir un impact important sur les états financiers. Parmi les éléments faisant l'objet d'estimations importantes de la part de la direction figure la durée d'utilité des immobilisations corporelles.

4. Immobilisations corporelles

	2021		2020	1 ^{er} janvier 2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	9 611 \$	1 442 \$	8 169 \$	– \$

5. Facilités de crédit

Le CABAMC dispose de deux facilités de crédit autorisées auprès de RBC. Ces deux facilités cumulées ne doivent en aucun cas dépasser 1 000 000 \$. Ces deux facilités comprennent :

- a) Une facilité à vue renouvelable d'un montant de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 % par an. Les intérêts sont payables à terme échu, le même jour de chaque mois, dans les conditions fixées par la banque. En 2021, le CABAMC a prélevé 894 000 \$ sur cette facilité et au 31 décembre 2021 le solde impayé était nul (nul en 2020).
- b) Un emprunt à terme à taux fixe (non renouvelable) d'un montant de 1 000 000 \$.
- c) Toutes les obligations du CABAMC, y compris les emprunts, sont garanties par :
 - i. un contrat de sûreté générale constituant une sûreté de premier rang sur tous les biens personnels de l'emprunteur;
 - ii. une garantie irrévocable d'un montant de 1 000 000 \$ signée par Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, appuyée par une lettre d'opinion.

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2021

6. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>1^{er} janvier 2020</u>
Comptes créditeurs	117 600 \$	406 981 \$	– \$
Charges à payer	37 890	13 625	17 850
Carte de crédit à payer	5 463	–	–
Rémunération du comité à payer	61 119	13 138	–
Dépôts liés à la candidature des agents	156	–	–
	<u>222 228 \$</u>	<u>433 744 \$</u>	<u>17 850 \$</u>

7. Éventualités

Le CABAMC peut être partie à une réclamation en tant que demanderesse ou défenderesse. La direction estime que le CABAMC dispose de défenses valables et d'une assurance responsabilité contre toutes les actions en cours contre lui. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers au titre des pertes pouvant découler d'un litige. Toute perte éventuelle sera imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel cette perte sera déterminée.